

PLAN DE MOBILITE D'ADMINISTRATION PLAN DE MOBILITE D'ENTREPRISE

Un outil d'attractivité pour le territoire

R'Pro'Mobilité

Le Plan de Mobilité Inter-Entreprises de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle



CCI VAL-D'OISE
PARIS ILE-DE-FRANCE





► La CCI Val-d'Oise anime R'Pro'Mobilité depuis plus de 13 ans



Le Plan de Mobilité a pour objectif premier de rationaliser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'un établissement, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une collectivité ou administration ou d'un commerce. Il a pour objectif de favoriser les déplacements durables des personnes et des biens liés à son activité.

En France, les déplacements domicile-travail sont aujourd'hui réalisés à 72,5% en voiture individuelle mais à près de 90% sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. (enquête EMP 2019 -enquête R'Pro'Mobilité 2019)
Face à ce constat, la législation française a mis en œuvre des préconisations en matière de mobilité à travers les Plans de Mobilité d'Administration ou Plans de Mobilité Employeurs commun.
Concrètement, le Plan de Mobilité consiste pour l'employeur public ou privé à mettre en place des actions cohérentes destinées à inciter les employés à réduire leur utilisation individuelle de la voiture sur le trajet domicile-travail au profit des autres modes ou usages.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise accompagne les entreprises de Paris-Charles de Gaulle dans la mise en place des actions du Plan de Mobilité Employeur commun depuis 2010.

Objectif: La réduction des émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements.



déplacements
 stationnement
 Modes
 Obligations
 congestion
 Réduire
 Valorisation
 préférentiels
 durable
 Image
 alternatifs
 Qualité
 coûts

► Pourquoi se lancer dans un Plan de Mobilité Employeur commun ?

POUR RÉDUIRE LA CONGESTION Le Plan de mobilité a pour finalité la réalisation d'un programme d'actions visant à réduire les nuisances causées par la saturation automobile et à offrir aux salariés, visiteurs et fournisseurs, une qualité de déplacement

POUR OFFRIR UNE MOBILITÉ SIMPLIFIÉE

Le Plan de Mobilité ou le Plan de Mobilité Inter-entreprises va installer un dialogue entre l'établissement et les entreprises voisines qui rencontrent les mêmes problèmes d'accessibilité

POUR DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES VOISINES

POUR OFFRIR UNE IMAGE VALORISÉE DE L'ÉTABLISSEMENT Le Plan de mobilité offre une image de l'établissement plus en conformité avec l'engagement d'un développement durable du territoire. Pour un Plan de Mobilité d'administration (PDA) il montre l'exemple aux entreprises du territoire, elles aussi assujetties.

Le Plan de Mobilité va chercher à réduire les nuisances causées par la saturation automobile et notamment en gérant efficacement le stationnement automobile

POUR GÉRER EFFICACEMENT LE STATIONNEMENT

En France, les déplacements domicile-travail représentant 28% des émissions de CO2, agir sur ces déplacements et offrir des alternatives permettent de réduire ces émissions de CO2.

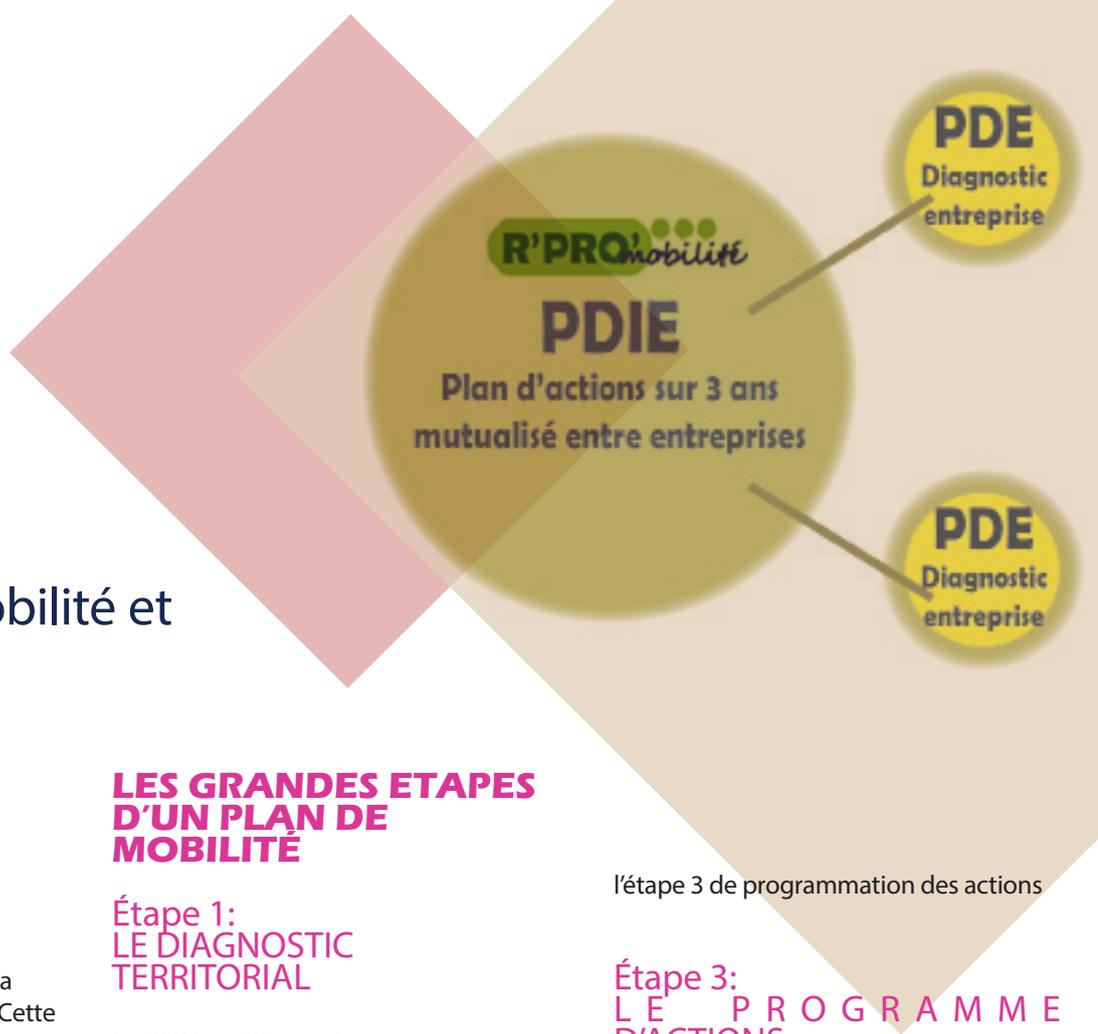
POUR RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE CO2

POUR PROMOUVOIR LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE Le Plan de mobilité est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un système de management environnemental.

En France, sur une année, le coût moyen annuel d'entretien et d'utilisation d'une voiture est estimé à 3 700 euros.

POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE DÉPLACEMENTS





► Votre Plan de Mobilité et R'Pro'Mobilité

Plan de Mobilité et Plan de Mobilité Inter- Entreprises: Démarches complémentaires

Un Plan de Mobilité s'élabore en 4 étapes clefs dont le but consiste à la mise en place d'actions concrètes. Cette étape sera réalisée au sein d'un Plan de Mobilité Inter- Entreprises par l'ensemble des entreprises qui vont ainsi mutualiser les coûts.

En adhérant à R'Pro'Mobilité, l'entreprise répond majoritairement à ces obligations préfectorales. Elle devra malgré tout réaliser un diagnostic territorial, une enquête et son plan d'actions personnalisé sur lesquels la CCI95 peut l'assister.

«adhérer à R'Pro'Mobilité et travailler avec les entreprises voisines»

Adhérer à R'Pro'Mobilité, Plan de Mobilité Inter- Entreprises de la plateforme aéroportuaire de Paris Charles de Gaulle vous permettra, de

- . Partager les coûts des actions avec les autres entreprises
- . Bénéficier des subventions régionales à destination des Plan de Mobilité Inter- Entreprises
- . Etre accompagné dans toutes ses actions (communication, animations, etc...) par les équipes de la CCI95

«adhérer et bénéficier des aides de la région»

LES GRANDES ETAPES D'UN PLAN DE MOBILITÉ

Étape 1: LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La CCI Val-d'Oise réalisera un recensement et l'analyse des réseaux de transports (tramway, RER, bus, réseau viaire majeur et secondaire,...). Elle étudiera également les conditions d'accès aux abords du site (trottoirs, traversée, voies cyclables,...) afin d'en recenser les éléments perfectibles. Cette étape permettra d'échanger avec tous sur l'état des lieux

Étape 2: L'ENQUÊTE

Une enquête des déplacements des salariés sera réalisée. Afin de parvenir à un taux de retour de qualité, dont les résultats permettront de disposer d'informations fiables, la CCI Val-d'Oise prévoit à ce stade une démarche de communication ciblée. Les salariés ne disposant pas d'accès informatique de manière systématique, il convient de rechercher plusieurs pistes d'enquêtes permettant de les mobiliser pour obtenir un taux de retours le meilleur possible. Une enquête qualitative est également recommandée pour permettre préparer les orientations qui seront prises à

l'étape 3 de programmation des actions

Étape 3: LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le plan d'actions sera réalisé sur la base du diagnostic et de l'enquête. Il se présentera sous forme d'actions multiples, déclinées sur les 3 années à venir. Un chiffrage de ces actions sera proposée en fonction des demandes de la commune.

Étape 4: DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

Les actions sont mises en place progressivement sur 3 ans au rythme souhaité par l'entreprise. Elles peuvent être mutualisées dans le cadre d'un Plan de Mobilité inter-entreprises. L'accompagnement à la mise en place des actions est une des missions clefs de

► L'accompagnement de la CCI95

Première CCI de France et d'Europe, la CCI Paris-Ile-de-France accompagne le développement économique des entreprises et des territoires franciliens.

La CCI Val-d'Oise, qui fait partie de cette CCI régionale décline cet accompagnement au plan départemental. Grâce à cette proximité, elle peut tenir compte des spécificités des plus de 46 000 établissements pour engager des actions locales.

« une connaissance fine du territoire et des entreprises »

Fort de son expérience de travaux d'études menés sur le thème du transport et sa présence au sein des instances décisionnelles, la CCI

Val-d'Oise propose son expertise aux collectivités territoriales et entreprises dans la mise en place de Plan de Mobilité.

Sa connaissance fine du territoire et du tissu économique local lui permettent d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de déplacements.

Plan de mobilité Employeur Commun et R'Pro'Mobilité

La CCI95 propose aux collectivités et entreprises qui le souhaitent, de mettre en place un Plan de Mobilité Inter-Entreprises comme celui de R'Pro'Mobilité sur Paris-Charles de Gaulle. Pour cela, la CCI Val-d'Oise mobilise les entreprises assujetties

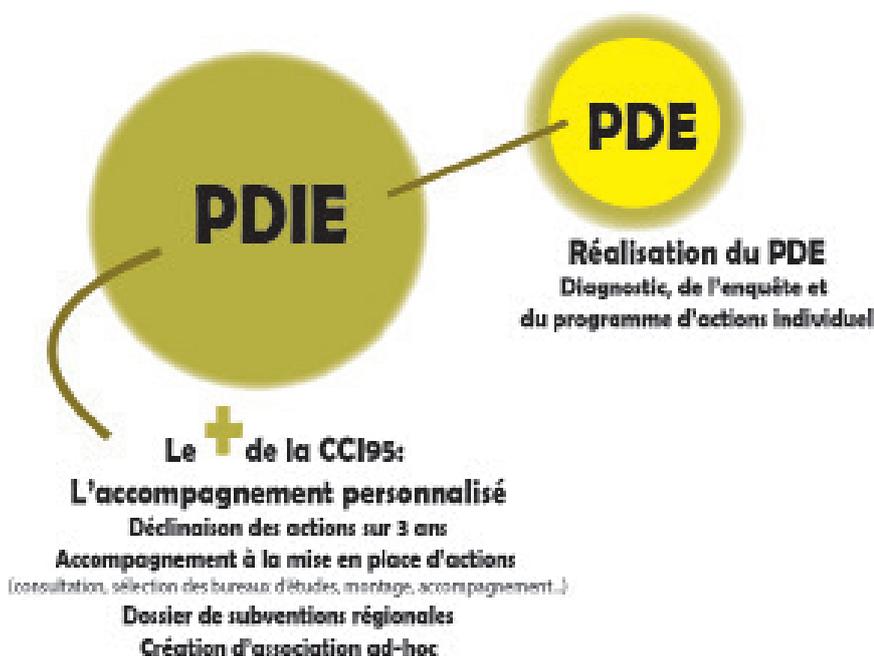
ou collectivités situées sur un même territoire et leur propose de travailler ensemble sur leurs questions de mobilité. Organisation de réunions mensuelles sur le sujet, montage de projets, animations collectives autour des questions de déplacements sont alors organisées.

Création d'association d'entreprises

Associations d'entreprises ou charte de partenariat sont également créées pour permettre au Plan de mobilité Inter-entreprises d'avancer conjointement au projet.

Animation des PDM Employeur commun et de R'Pro'Mobilité

L'accompagnement régulier du plan d'actions sur 3 ans est également proposé grâce à la mobilisation de chargés de mission transport au sein de la CCI Val-d'Oise. Ainsi des consultations de bureaux d'études sont réalisées pour le compte de R'Pro'Mobilité, une analyse multicritères des réponses est établie, la rédaction des contrats, le suivi financier et opérationnel des projets, création et animation de site internet etc...





R'Pro'Mobilité Un Plan de mobilité In- ter-Entreprises pour la plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle

Le bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle compte plusieurs caractéristiques qui lui confèrent un territoire d'exception à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Premier aéroport français, il est aussi le premier aéroport européen par le trafic fret et le second aéroport européen pour le trafic passagers. Le bassin aéroportuaire est relié par des réseaux viaires (routes et autoroutes), une ligne TGV, un réseau RER et des bus maillent le territoire. Il accueille près de 86 000 emplois et compte environ 670 entreprises fonctionnant pour un bon nombre 24h/24h. Ces spécificités de l'activité aéroportuaire imposent une réflexion sur sa mobilité.

Plusieurs entreprises du bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle se sont engagées dans leur Plan de Mobilité depuis quelques années, proposant des actions pour accroître la qualité des déplacements de leurs salariés ou pour en diminuer la fréquence. Le besoin d'aller plus loin, de réfléchir collectivement et d'apporter des réponses territoriales s'est alors naturellement imposé à elles. L'idée de ces dernières a donc été de prolonger leurs Plans de Mobilité par une démarche collective, le Plan de Mobilité Inter-Entreprises.

Elles ont bien compris l'intérêt d'atteindre une taille critique pour travailler sur certaines problématiques de mobilité.

Aujourd'hui, il apparaît que les Plans de Mobilité Inter-Entreprises, facteurs d e

**UN TERRITOIRE
D'EXCEPTION**

Aujourd'hui, il apparaît que les Plans de Mobilité Employeurs commun, facteurs de progrès et de synergies, dépassent les limites des établissements et se concentrent sur des réflexions de territoire.



R'PRO'mobilité
www.rpromobilite.fr

progrès et de synergies, dépassent les limites des établissements et se concentrent sur des réflexions de territoire.

« Elles représentent près de 50% des effectifs de la plateforme aéroportuaire »

Avec le soutien de la CCI Val-d'Oise, le Plan de Mobilité Employeur Commun R'Pro'Mobilité a été créé d'abord par six entreprises partenaires du bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle qui ont été rejointes par 3 nouvelles dès 2016. Aujourd'hui, 16 entreprises sont adhérentes à l'association et représentent environ 50 % des effectifs de la plateforme aéroportuaire, soit 47 000 salariés. La volonté de ce groupe de travail était de renforcer l'attractivité des transports collectifs publics, de développer une mutualisation des moyens entre les entreprises, d'inciter à une utilisation raisonnée de la voiture et de réduire les déplacements inutiles et accessoires.

« Une association d'entreprises pour aller plus loin dans les actions mises en place »

Réunie autour d'une charte d'engagement des partenaires (entreprises et CCI), le Plan de Mobilité Inter-Entreprises devient très rapidement une association « R'Pro'Mobilité » pour aller plus loin dans les actions mises en place. Air France, Groupe ADP, FedEx, Bolloré Logistics, Le Hub de la Poste, Aéroville, Hub One et Hub Safe, Keolis. Afin de servir de support de communication à l'association, le site internet www.rpromobilité.fr a été créé. Il a pour mission d'informer le plus largement possible sur les actions mises en œuvre grâce à la démarche.

Le périmètre d'action de R'Pro'Mobilité inclut toutes les entreprises situées autour de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle et ayant une activité liée à l'aéronautique »

LES ACTIONS

Parmi les actions mises en place à destination des salariés par R'Pro'Mobilité, on trouve :

Un défi-interentreprises

Un défi pour le salarié, pour les entreprises mais surtout un grand objectif commun

« Économiser assez de CO2 pour potentiellement reboiser la surface de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle ». Un déplacement en covoiturage ou une journée de télétravail, un trajet en bus ou en RER, une seule fois par mois ou tous les jours, les salariés sont encouragés à déclarer leurs modes de déplacements et à utiliser les modes les moins émetteurs de CO2. Et tout ceci, tous les jours pendant la durée du jeu !



Un site de covoiturage pour les salariés

En septembre 2017, l'association R'Pro'Mobilité a lancé une plateforme de covoiturage sur Paris-Charles de Gaulle « R'Pro'covoiturage » en partenariat avec l'application Boogi portée par Instant System www.rprocovoiturage.boogi.fr. Aujourd'hui, l'association a signé un contrat avec Karos qui propose des animations en entreprises, des animations sur l'application, et un reporting pour chaque entreprise du taux d'investissement de ses salariés. Des campagnes de communication et d'affichage sur les bus notamment ont été lancés par l'association.

Des animations



autour des transports en commun, des ateliers de réparation de vélos, des quizz, des jeux pour les salariés ...

Des animations comme celles qui a eu lieu en septembre 2022, à destination des salariés de l'aéroport permet d'informer sur nos actions et encourager l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle seule.

Des simulateurs de conduite pour mieux connaître nos habitudes au volant, des ateliers de réparation de vélos, des jeux et quizz... Autant d'activités pour échanger de manière pratique et ludique avec les salariés.



**KAROS**



Adhésion à R'Pro'Mobilité

BULLETIN D'INFORMATION

• Je souhaite adhérer à l'association R'Pro'Mobilité* et répondre en partie à mes obligations préfectorales

L'entreprise

Raison sociale:

Date de création:

Effectif:

Activités:

Adresse:

Code Postal:

Dirigeant de l'entreprise

Nom:

Prénom:

Représentant de l'entreprise au sein de l'association

Nom:

Prénom:

Fonction:

Tel:

email:

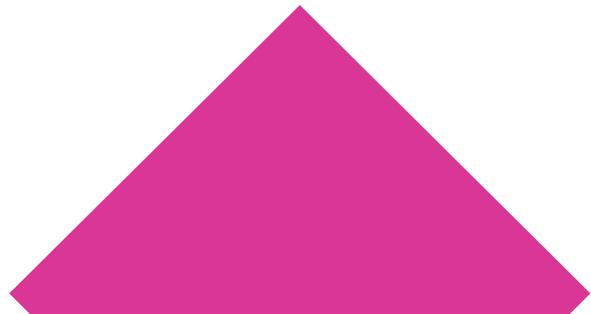
Fait à :

Le:

Signature:

Bulletin d'adhésion à retourner à cuzan@cci-paris-idf.fr

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppressions relatives aux informations vous concernant. Pour l'exercer, adressez un courrier à l'association R'Pro'Mobilité - Pôle Economique et Social Nord - Bât 3311 - Zone Roissytech - Fret 4 - BP 81007 - 95931 Roissy CDG – Email : administration@promobilite.fr





CCI VAL-D'OISE
PARIS ILE-DE-FRANCE

Contact:

Carole Uzan

06-76-18-12-90

cuzan@cci-paris-idf.fr

Consultez la page <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/plan-de-mobilite>